

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 2 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Chauriat, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 26 juin 2012

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 22
- ❖ Votants : 29

Présents : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - François RUDEL (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Bernard RUGGERI (Chauriat) - Pascal ROFFET (Dallet) - Sébastien CONTAMINE - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Françoise EMMETIERE - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absent non excusé : Caroll MAISONNEUVE (St-Bonnet-lès-Allier).

Procurations : Bernard RUGGERI à Maurice DESCHAMPS - Pascal ROFFET à Olivier BOULICAUD - Sébastien CONTAMINE à Gilles VOLDOIRE - Andrée TAUSSIG à François RUDEL - Michel VIVIER à Colette HENRION - Françoise EMMETIERE à Jean-Pierre BUCHE - Jean-Louis HOSTALIER à Philippe DOMAS.

Gérard BLANCHAMP est élu secrétaire de séance.

Le président indique qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la protection sociale complémentaire des agents.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 7 mai 2012
2. Présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2011 pour la ZAC des Littes par la Société de l'Équipement de l'Auvergne
3. Décisions modificatives
4. Validation du cahier des charges pour la mise en réseau informatique et lancement de la consultation
5. Lancement de la consultation pour les travaux de voirie et la maîtrise d'œuvre
6. SIEG : adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin
7. Délibération pour ester en justice (Affaire Ordi'land)
8. Aides aux déplacements
9. Encaissement de chèques
10. Attribution de compensation après validation du rapport des charges transférées par les conseils municipaux.
11. Présentation du PLU de Mezel
12. Protection sociale complémentaire des agents
13. Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 MAI 2012

Le procès-verbal du 7 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

II - PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2011 POUR LA ZAC DES LITTES A DALLET

Monsieur le Président remercie Yvan ASTIER et Catherine GUILBERT de la Société d'Équipement de l'Auvergne pour être venus présenter le CRAC 2011 relatif à la ZAC des Littes. Il rappelle que chaque délégué communautaire a été destinataire des documents qui présente l'état des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 ainsi que les dépenses et recettes prévisionnelles de l'opération et l'état de sa trésorerie.

Catherine GUILBERT indique que pour améliorer la trésorerie de l'opération, la SEAu a demandé un différé de remboursement de 1 an sur la dernière échéance auprès du Crédit Agricole (2014 au lieu de 2013), ce qui implique des intérêts supplémentaires. Un avenant sera proposé par la banque.

La SEAu a également demandé le versement à l'opération de la participation contractuelle de 266 K€ en 2 versements : un sur le dernier trimestre 2012 et le second au 1^e trimestre 2013.

Gilles VOLDOIRE : récemment, il a eu deux contacts commerciaux :

- L'un par le Comité d'Expansion Economique pour une entreprise Belge qui produit du préfa-béton et qui cherche à s'implanter en Auvergne.
- L'autre par la Chambre de Commerce et d'Industrie avec la société GDE, société de collecte, de tri, de traitement et de recyclage de métaux ferreux pour l'essentiel. Le groupe est principalement implanté sur le nord-ouest (de la Bretagne au Nord-Pas de Calais) et sur le sud-est (Rhône-Alpes, Vallée du Rhône) et recherche des nouveaux sites en Auvergne, de préférence proche de l'agglomération Clermontoise.
Le représentant est venu voir le site avec la SEAu et Stéphanie.

Limagne Enrobés a déposé un permis de construire pour une mise aux normes de la Centrale à Béton, les travaux sont terminés et les résultats sont très satisfaisants.

Chantal de MONTARD : a-t-on une idée du nombre d'emplois créé par les entreprises ?

Catherine GUILBERT :

- **SOBEMO** : environ 20 à terme. L'entreprise est déjà en cours de recrutement et privilégie le territoire de Mur-ès-Allier.
- **ROBINET** : pour le moment, il s'agit surtout de lieux de stockage déplacés de Clermont à Dallet.
- **GDE** : cela pourrait représenter une trentaine d'emplois.

François RUDEL : quel est le taux pratiqué pour la renégociation de l'emprunt ?

Catherine GUILBERT : il reste inchangé par rapport au contrat, à savoir 4.40 %. Les conditions de l'emprunt reste les mêmes.

Jean-Pierre BUCHE : les prévisions budgétaires sont établies jusqu'en 2017. Quelles sont les perspectives de vente d'ici là ?

Catherine GUILBERT : le nombre d'hectares restant a été lissé sur le nombre d'années restant ce qui représente de 6 à 10 000 m² à vendre par an, ce qui est un peu ambitieux au regard de la situation économique.

Yvan ASTIER : si GDE décide de s'installer à Dallet et que le comité de pilotage agrée cette demande, alors le plan de trésorerie serait totalement modifié et par voie de conséquence l'équilibre financier de l'opération.

Gilles VOLDOIRE : chaque candidature est présentée, par le porteur de projet, en comité de pilotage qui regroupe : les élus de la commission vie économique, le Conseil régional, le Comité d'Expansion Economique et le CAUE.

Jean-Pierre BUCHE : a-t-on une idée du montant de la CVAE que les entreprises pourraient verser ?

Gilles VOLDOIRE : le montant exact n'est pas connu mais pour ce type d'entreprise la CVAE devrait être intéressante pour la collectivité. A cette CVAE s'ajoutera la taxe foncière, notamment pour SOBEMO qui construit un bâtiment assez grand. EIFFAGE garde ses terrains en façade et pourrait envisager d'y construire son siège.

Yvan ASTIER : sur les deux hectares qui restent à vendre, il faudra être très précautionneux sur l'archéologie. Il met également en garde l'assemblée sur les ASL (Association Syndicale Libre) qui regroupe les propriétaires et les futurs propriétaires en vue de faciliter la gestion des espaces extérieurs privés. Il s'avère, après expérience, que le fonctionnement n'est pas facile à mettre en œuvre. C'est un système rendu obligatoire sur les parcs de niveau 1 au Schéma Régional des Parcs d'Activités, ce qui n'est pas le cas des Littes. Sur d'autres territoires, les acteurs se sont affranchis de cette démarche en militant pour la création d'un « club des entreprises » où les acheteurs sont partie prenante dans les aménagements, ce qui est mieux perçu.

Catherine GUILBERT fait part des prix de vente de cession des terrains comme suit :

- Terrains des anciennes carrières : 12 € HT / m²
- Terrains agricoles :
 - En arrière de zone : 31.50 € HT / m²
 - En façades : 33 € HT / m²

Enfin, un projet d'avenant n° 4 est proposé comme suit par le concessionnaire :

« Une erreur matérielle a été constatée dans la rédaction des avenants 2 et 3.

Pour les missions complémentaires, objets et avenants 2 et 3, la rémunération de la SEAu est celle prévue à la concession d'aménagement à l'article 20-1°-II-2) en matière de conduite technique de travaux, soit 3.5 % des dépenses TTC et non 3.5 % des dépenses HT comme indiqué par erreur dans les avenants ».

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- * approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité sur les comptes arrêtés au 31.12.2011 remis au Président
- * approuve les prix de cession tels que présentés
- * approuve l'avenant n° 4 au contrat de concession
- * autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- * autorise la SEAu à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

■ Première DM pour le remboursement et le rachat d'une armoire et d'un ordinateur :

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	Cpte 023	500.00 €	Cpte 7788	994.12 €
	Cpte 60632	494.12 €		
Investissement	Cpte 2184	500.00 €	Cpte 021	500.00 €

Stéphanie VERGNIAUD : ces jeux d'écriture font suite au vol survenu dans les locaux du RAM au mois de mars 2012 et au cours duquel l'ordinateur portable a été dérobé et l'armoire détériorée. L'assurance a procédé au remboursement de ces deux objets en appliquant un coefficient de vétusté pour l'ordinateur.

■ Deuxième DM relative à la participation pour la SEAu :

Gilles VOLDOIRE : une participation de la Communauté de Communes pour un montant de 266 000 € est prévue dans la convention de concession avec la SEAu. Compte tenu des problèmes de trésorerie sur l'opération de la ZAC, la SEAu a sollicité Mur-ès-Allier pour qu'une première partie de cette somme leur soit versée.

La commission vie économique s'est prononcée favorablement sur cette demande et propose, dans un premier temps, de verser 133 000 € d'ici fin 2012 selon la décision modificative ci-dessous et dans un deuxième temps de prévoir, au budget 2013, les 133 000 € restants :

	Diminution/Crédits alloués		Augmentation de crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
OP : Le parc à Mezel Immo.corpr en cours - Install, matériel et outillage	23151	45 133 000.00 133 000.00		
OP : ZAC des lites à Dallet Bâtiments et installations			20422	49 133 000.00 133 000.00
DEPENSES INVESTISSEMENT		133 000.00		133 000.00

Christian CARRET : comment fera-t-on pour payer les VRD de Mezel si l'on prend sur ce crédit ?

Gilles VOLDOIRE : les travaux du Parc n'ont pas encore commencé et au mieux, ils le seront en fin d'année. Cela étant, ils ne commenceront pas par les VRD ; s'il y a vraiment besoin de régler des factures, il reste encore 75 000 € au crédit de l'opération.

■ Troisième DM relative au financement des aides aux privés :

	Diminution/Crédits alloués		Augmentation de crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Etudes et recherches Subventions aux personnes de droit privé	617	20 000.00	6745	20 000.00
DEPENSES FONCTIONNEMENT		20 000.00		20 000.00

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les trois décisions modificatives ci-dessus.

IV - VALIDATION DES CAHIERS DES CHARGES POUR LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Sophie STEFANI présente un point d'étape sur le travail réalisé depuis son arrivée le 15 mai 2012 et les réflexions menées par les groupes de travail (animation - harmonisation des règlements - informatisation). Deux cahiers des charges sont présentés pour l'informatisation de la mise en réseau (logiciel- formation...) et pour l'achat et la maintenance du matériel (ordinateurs, imprimantes, douchette).

Gilles VOLDOIRE : pour les logiciels de bureautique, le choix s'est porté sur l'installation d'un logiciel gratuit.

Philippe DOMAS : qui prend en charge le financement de l'abonnement à internet ?

Gilles VOLDOIRE : les communes. La Communauté de Communes prend en charge le fonctionnement, l'installation mais pas les investissements (câblage et autre) ni les abonnements.

Philippe DOMAS : il dit n'avoir peut être pas tout compris car il pensait que cette dépense était prise en charge par Mur-ès-Allier et indique que les communes ne sont pas à égalité car un abonnement à 30 € par mois pour St-Bonnet, cela représente une dépense non négligeable. Nous avons déjà une connexion à la mairie, une autre à l'école et une troisième ne nous semble pas envisageable.

Christian CARRET : les 5 000 € indiqués dans le budget prévisionnel concernant le poste de coordinatrice sont-ils reconduits chaque année ?

Stéphanie VERGNIAUD : ces 5 000 € seront demandés à la DRAC mais sans aucune certitude. Ils ne sont alloués qu'une seule fois, la première année et pour une seule collectivité. Il semblerait que pour le moment, seule Mur-ès-Allier fasse une demande pour 2012.

Bruno CARUANA : combien y a-t-il d'adhérents aujourd'hui dans les bibliothèques ?

Sophie STEFANI : un peu plus de 700.

Christian CARRET : il voudrait revenir sur la cotisation de 2 € voté en commission et pour laquelle les personnes de St-bonnet sont opposées car elles ne trouvent pas normal de marchander la culture. Trois bibliothèques sur les cinq sont gratuites, il n'y a qu'à se baser sur cette majorité.

Stéphanie VERGNIAUD : ce que Sophie vous présente n'est autre qu'un point d'étape sur les réflexions menées par des groupes de travail. Les résultats n'ont pas encore été validés par les élus et ce soir il n'est pas demandé un vote du Conseil Communautaire. La commission culture se prononcera, ce sera ensuite présenter en bureau puis à l'assemblée délibérante.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Communautaire à :

- **5 ABSTENTIONS** : Christian CARRET- Philippe DOMAS (x2) - Bruno DURIF - Marie-Paule POILPOT.
- **24 VOIX POUR**

valide les deux cahiers des charges proposés et donne tous pouvoirs au Président pour lancer les consultations pour les prestataires de services et de matériel.

V - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET LE CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Gilles VOLDOIRE rappelle que des travaux sur de la voirie communautaire sont prévus :

- * A Dallet : chemin du bas Chambon et chemin de Machal
- * A Mezel : chemin d'accès à la caserne des pompiers
- * A Pérignat-ès-Allier : Chemin de Bellerive (accès à l'Ecomarché).
- *

Philippe DOMAS : la Communauté de Communes ne peut pas bénéficier de l'ATESAT pour les travaux de voirie. Il semblerait que si nous consultons plusieurs entreprises comme évoqué en commission voirie-habitat, ce ne serait pas légal. Il est donc nécessaire de consulter pour s'entourer d'une maîtrise d'œuvre.

Afin d'assurer :

1. Les études d'avant-projet
2. L'assistance du maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux
3. Le suivi des travaux

Le Président propose à l'assemblée de lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre.

Christian CARRET ne souhaite pas participer au vote.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Communautaire à :

- **6 ABSTENTIONS** : Maurice DESCHAMPS (x2) - Philippe DOMAS (x2) - Bruno DURIF - Marie-Paule POILPOT.
 - **22 VOIX POUR**
- * autorise le président à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre relative à des travaux de voirie
 - * donne tous pouvoirs au président pour signer tous documents relevant de l'exécution de cette opération.

Maurice DESCHAMPS précise qu'il s'abstient car les élus n'ont pas défini les travaux qu'ils souhaitaient réaliser.

Fabienne POUPENEY rappelle que là est bien le rôle du maître d'œuvre, à savoir aider les élus dans leurs décisions.

Jean-Pierre BUCHE : nous avons déjà tous pris, dans nos communes, des maîtres d'œuvre pour faire des esquisses, des suivis de chantier, des préparations de dossiers de consultations...laissons faire ceux qui savent.

VI - SIEG : ADHESION DE NOUVELLES COLLECTIVITES

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de la délibération du Comité Syndical en date du 19 novembre 2011, décidant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin, qui en ont fait la demande, au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle Eclairage public.

Le président indique ensuite aux membres du conseil qu'en application des dispositions de l'article L 5212-17 du CGCT et en tant que collectivité membre du comité du SIEG du Puy-de-Dôme, il convient de se prononcer sur les adhésions de ces deux collectivités.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au SIEG du Puy-de-Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public,
- prennent acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2012 pour autoriser ces adhésions et le transfert optionnel éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2013.

VII - AUTORISATION POUR ESTER EN JUSTICE

Stéphanie VERGNIAUD : la Société ORDI'LAND, par deux requêtes du 16 mai 2012, a assigné la Communauté de Communes :

- devant le Juge de l'Exécution de Clermont-Ferrand pour demander une mainlevée immédiate de l'opposition à tiers détenteur émise par la Communauté de Communes
- devant le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand pour demander d'annuler purement et simplement l'opposition à tiers détenteur émise par la Communauté de Communes

Le juge de l'exécution devait examiner l'affaire le mardi 26 juin mais celle-ci a été renvoyée au 25 septembre 2012. L'avocate de Mur-ès-Allier a rendu ses conclusions le 25 juin et a transmis son dossier à l'avocate de la partie adverse. Si l'on compare les deux dossiers, la partie adverse a du découvrir de nombreuses nouvelles pièces au dossier ce qui expliquerait qu'elle ait demandé un report.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président :

- à défendre devant le juge de l'exécution et devant le Tribunal de Grande Instance, au nom de la Communauté de Communes, dans le dossier de la Société ORDI'LAND contre la Communauté de Communes de MUR-ES-ALLIER.
- à signer tout document référent à ces délégations.

VIII - AIDES AUX DEPLACEMENTS

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Développement Durable signé avec le Conseil général du Puy-de-Dôme, la Communauté de Communes peut bénéficier d'une subvention de fonctionnement pour l'action suivante « Aide aux habitants pour des déplacements d'ordre culturel, associatif et pédagogique ». Cette action a déjà été menée en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et le Conseil Communautaire souhaite la reconduire en 2012.

Un appel à projets a été lancé auprès des structures associatives, des écoles et des centres de loisirs. Les candidatures reçues ont été étudiées par le bureau qui propose de retenir les projets qui font l'objet d'un déplacement intercommunal soit :

Structures	Intitulé des dépenses	Montant alloué
5 Ecoles publiques	Cross des écoles	700.00 €
Mur-ès-Allier	Court-métrage	222.00 €
Ecole de foot	Match de L 1 à St-Etienne	615.00 €
CCAS de Dallet - Mairies de Chauriat & de Mezel	Séjour Ski	3 528.00 €
Foyer laïc de Chauriat	Stage multisports	274.00 €
Sous réserve que le club s'associe à d'autres clubs du territoire :		
Les Roses de Noël (Chauriat)	Sortie découverte du patrimoine	424.00 €
Club Arc en Ciel (Pérignat-ès-Allier)	Excursion dans le PNR des volcans	336.00
TOTAL		6 099 €

Les factures seront payées directement au transporteur par la Communauté de Communes au fur et à mesure des déplacements ou bien par remboursement à la structure dans le cas où le déplacement aurait déjà été effectué, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus et sous réserve du respect des mesures de publicités requises.

Après délibération, le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, les demandes d'aides aux déplacements ci-dessus et donne tous pouvoirs au Président pour procéder à l'exécution administrative et budgétaire de ces actions.

IX - ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Monsieur le Président informe l'assemblée que trois chèques sont à encaisser par Mur-ès-Allier. Ils concernent :

- Un remboursement de 994.12 € de GROUPAMA pour le remboursement du sinistre survenu au Relais Assistantes Maternelles à Chauriat.
- Un remboursement de 1 409.21 € de GROUPAMA pour les frais de chaudière du restaurant au château de Mezel suite à un dommage électrique.
- Un remboursement de 2 037.24 € de GROUPAMA pour la vitre de la salle de sports à Pérignat-ès-Allier.
- Une subvention de 1 043.27 € de la MSA pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement des chèques ci-dessus pour un montant total de 5 483.84 €.

X - MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Monsieur le Président rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 23 avril 2012 et a produit un rapport dont les conclusions étaient les suivantes :

Eu égard :

- à l'évaluation des charges retracées
- aux très faibles montants évalués, notamment en ce qui concerne l'école de musique,
- à l'aide aux façades qui sert des intérêts privés et non pas des intérêts publics, et pour laquelle le Conseil Communautaire peut, à tout moment, suspendre son action,
- au redressement fiscal demandé par la Commune de Pérignat auprès des carriers et qui n'a pas été rétroactif,

les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à l'unanimité des membres présents décident que le montant des attributions de compensation versées par la Communauté de communes de Mur-ès-Allier est fixé comme suit au titre de l'année 2012 :

CHARGES NETTES transférées à la CC	TOTAL	AC versée aux communes en 2011	AC ajustée par CLETC à compter 2012
Chauriat	0	31 078	31 078
Dallet	466	79 670	79 204
Mezel	0	77 867	77 867
Pérignat s/ Allier	460	48 805	48 345
Saint Bonnet	0	1 515	1 515
TOTAL	926	238 935	238 009

Par courrier du 5 mai 2012, les conseils municipaux ont été appelés se prononcer à la majorité qualifiée dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa du II de l'article L 5211-5 du CGCT. Après délibération, les cinq assemblées ont adopté les propositions de la CLECT à l'unanimité.

Le président propose à l'assemblée d'ajuster les versements d'attribution de compensation tels que présentés ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve les attributions de compensation indiquées ci-dessus.

XI - PRESENTATION DU PLU DE MEZEL

Gilles VOLDOIRE : la commune de Mezel vient d'approuver son PLU et la Communauté de Communes doit donner un avis sur ce document d'urbanisme. Toutefois, il propose que les élus de Mezel présentent le PLU mais qu'aucun vote ne soit organisé. Il rappelle également que dans le cadre du SCoT, les EPCI devront répartir, entre chaque commune, l'enveloppe de logements allouée à chaque territoire.

François RUDEL et Claude DELETANG présentent le PLU, ses grandes orientations et les grandes modifications qui ont été apportées par rapport au POS.

Jean-Pierre BUCHE : une obligation de densification est faite désormais à chaque commune. Avant le Conseil Communautaire, le bureau et les élus de la commission habitat, ont reçu deux architectes installés récemment à Pérignat et qui travaillent notamment avec des propriétaires en vue de faire davantage de densification.

Le PLU va être examiné au sein du Grand Clermont ainsi qu'en commission de consommation des espaces agricoles.

XII - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 00